



Les agents publics territoriaux en situation de handicap dans le département de la Gironde

Données 2015

Cette synthèse dresse un état des lieux concernant l'emploi des agents Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (BOETH) dans les collectivités de la Gironde en 2016.

Le champ de la présente étude porte sur l'ensemble des collectivités territoriales du département de la Gironde ayant répondu à l'enquête handitorial conduite par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde.

Nombre de collectivités concernées : 410 collectivités sur 981 ont répondu à l'enquête handitorial soit 42%

Effectif global des 410 collectivités ayant répondu : 10 089

Nombre de collectivités soumises à l'OETH : 86

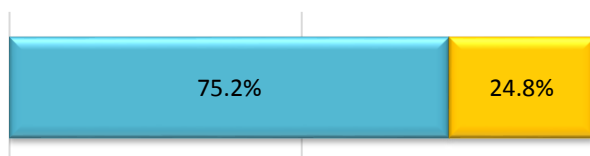
Nombre de BOETH : 270



Il convient de noter que le SDIS de la Gironde n'est pas ici pris en compte. Les SDIS ayant des spécificités et des métiers propres qui n'auraient pas permis d'avoir une lecture homogène des résultats.

— Caractéristiques statutaires des BOETH

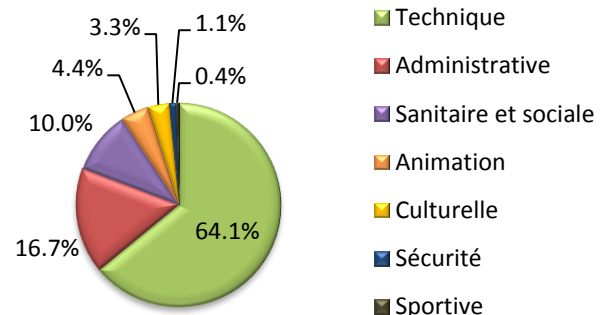
➔ 75.2 % des agents BOETH sont fonctionnaires



■ Fonctionnaires

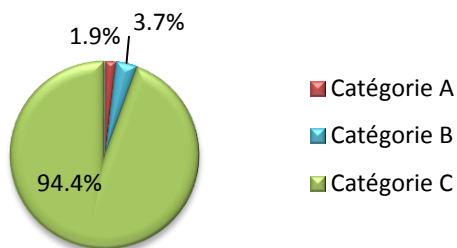
■ Agents contractuels sur emplois permanents et non permanents

➔ 64.1 % des agents relèvent de la filière technique



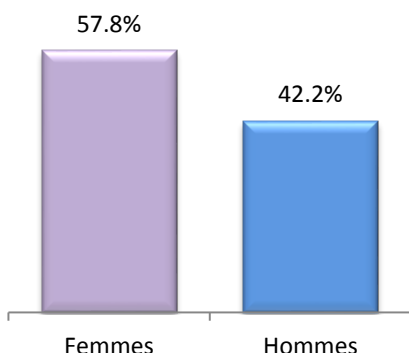
- › Les agents BOETH contractuels sur emplois permanents ou non permanents sont issus de la filière technique à 58.2%
- › Les agents BOETH fonctionnaires sont issus de la filière technique à 66 %

➔ **94.4 % des agents BOETH relèvent de la catégorie C**



- › 92.5 % des agents BOETH contractuels sur emplois permanents ou non permanents appartiennent à la catégorie C
- › 95.1 % des agents BOETH fonctionnaires appartiennent à la catégorie C

➔ **57.8 % des agents BOETH sont des femmes**

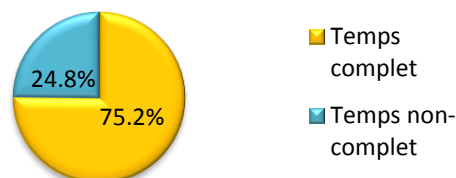


- › Parmi les femmes BOETH, 73.7 % sont fonctionnaires contre 77.2 % concernant les hommes BOETH

➔ **Le métier le plus représenté est : Chargée / Chargé de propreté des locaux**

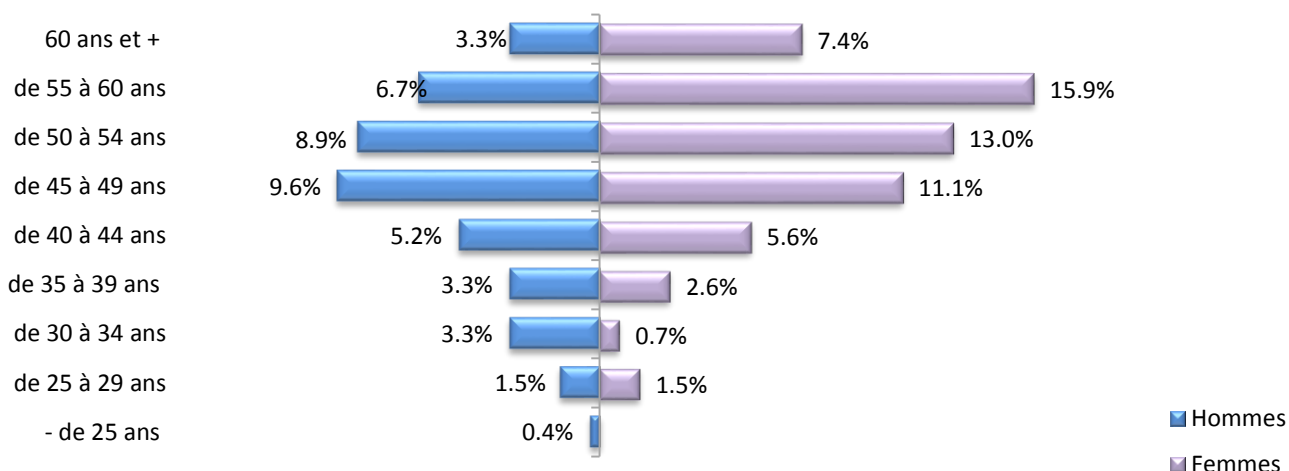
Les 5 métiers les plus représentés	%
Chargée / Chargé de propreté des locaux	20.4%
Agente / Agent de services polyvalent-e en milieu rural	10.7%
Agente / Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	4.4%
Assistant de gestion administrative	3.7%
Agente / Agent de propreté des espaces publics	3.7%

➔ **75.2 % des agents BOETH sont à temps complet**



- › On recense 66 % de femmes BOETH à temps complet contre 87.7 % d'hommes BOETH
- › 85.2% des fonctionnaires BOETH sont à temps complet contre 14.8 % à temps non-complet
- › Parmi les agents BOETH à temps complet, on note moins de 1% des agents à temps partiel

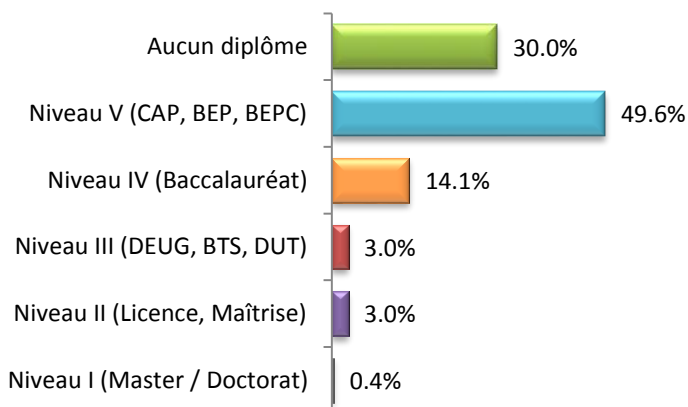
➔ **33.3 % des agents ont plus de 55 ans**



- › L'âge moyen des agents BOETH femmes est de 51 ans et 2 mois
- › L'âge moyen des agents BOETH hommes est de 47 ans et 6 mois

L'âge moyen des agents BOETH est de 49 ans et 8 mois

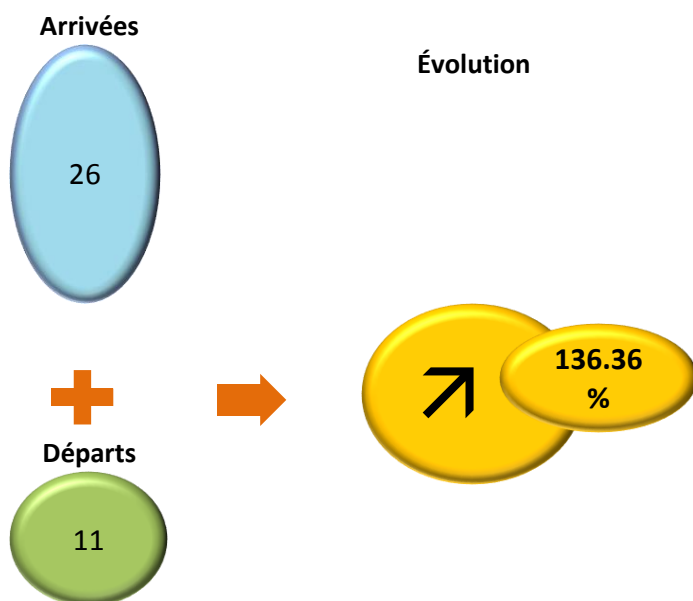
➔ **La part des agents BOETH ayant un diplôme de niveau V ou aucun diplôme est majoritaire**



- › Les agents BOETH de catégorie A sont majoritairement titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur de Niveau II (Licence, Maîtrise)
- › Les agents BOETH de catégorie B sont majoritairement titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur de Niveau IV (Baccalauréat)
- › La part des agents BOETH de la catégorie C ayant un diplôme de niveau V ou aucun diplôme est majoritaire
- › 53.2% des fonctionnaires BOETH ont un diplôme de Niveau V (CAP, BEP, BEPC)
- › 55.3 % des agents BOETH hommes ont un diplôme Niveau V (CAP, BEP, BEPC)
- › 45.5 % des agents BOETH femmes ont un diplôme Niveau V (CAP, BEP, BEPC)

Arrivées, départs et ancienneté des BOETH

➔ **26 BOETH ont été recrutés et 11 ont quitté les collectivités, soit une hausse de 136.36 % du nombre de BOETH recensés sur l'année**



➔ **Les principaux modes de recrutement**

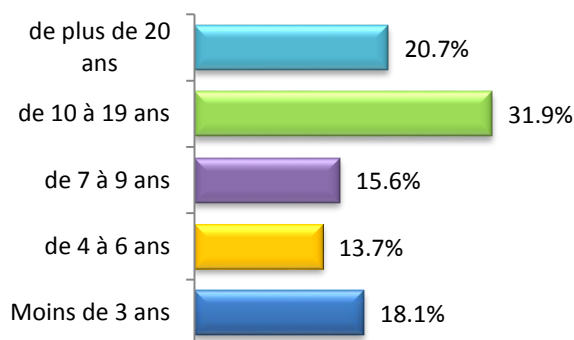
Les principaux modes de recrutement *	%
CUI-CAE (dont emploi d'avenir)	61.5%
Vacance temporaire d'emploi	19.2%
Mutation	11.5%
Remplaçants	7.7%

* Mode-s de recrutement le-s plus fréquent-s des agents arrivés durant l'année

➔ **Si l'agent BOETH est titulaire, principaux modes de départs**

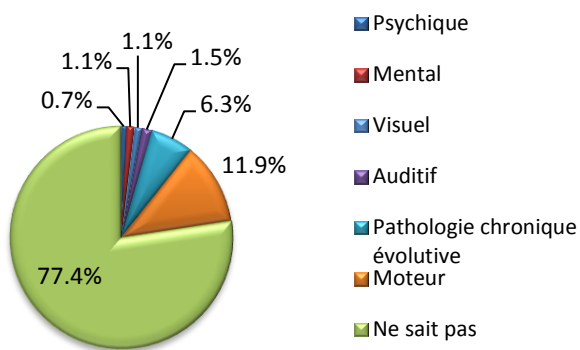
Les principales causes de départs	%
Départ à la retraite	80.0%
Mise en disponibilité, congé parental, départ pour accomplir le service national	20.0%

➔ **52.6 % des agents BOETH sont employés depuis 10 ans ou plus**



Types de bénéficiaires et de handicaps

➔ Pour 77.4 % des BOETH, la collectivité ne connaît pas le type de handicap

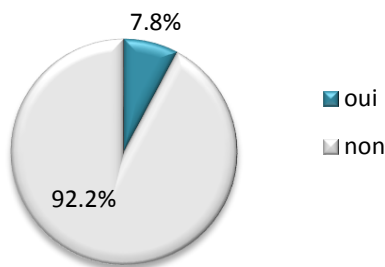


› Si les collectivités ont tout intérêt à inciter les agents à faire connaître leur qualité de BOETH, ces derniers ne sont toutefois pas tenus de préciser la nature de leur handicap, nature qui est invisible dans 80 % des cas (source : enquête Insee 2014).

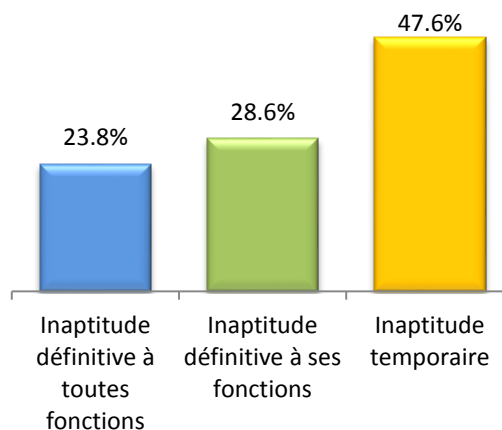
➔ 74.4% des BOETH sont des travailleurs reconnus handicapés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

Les avis d'inaptitude des agents BOETH

➔ Près de 8% des agents ont été concernés par un avis d'inaptitude



➔ Parmi les BOETH ayant reçu un avis d'inaptitude, 47.6 % étaient concernés par un avis d'inaptitude temporaire



- › 42.9 % des agents BOETH fonctionnaires ont reçu un avis d'inaptitude temporaire
- › 66.7 % des agents BOETH contractuels sur emplois permanents ou non permanents ont reçu un avis d'inaptitude définitive à ses fonctions

Précisions

➔ Méthodologie

Cette synthèse sur les agents publics territoriaux en situation de handicap reprend les principaux indicateurs de l'enquête handitorial 2016 (Données de l'année 2015).

L'exploitation des données permet de comparer et de mesurer des indicateurs tels que les effectifs, l'âge, le métier, l'ancienneté ou encore la formation des agents Bénéficiaires de l'obligation d'emploi de Travailleurs Handicapés selon les critères choisis (soumission à l'OETH, département, type de collectivité et effectif). Elle a été réalisée grâce à un outil de synthèse automatique développé par l'Observatoire de l'Emploi et de la Fonction Publique Territoriale de la Coopération des centres de gestion de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Date de publication : oct 2017

Synthèse réalisée par le Centre De Gestion de la Gironde